

LE SAINT-MAURICIEN



Flash N° 109

Novembre 2021

Le mot du Maire

La fin de l'année approche à grands pas.

Avec elle, les festivités, les animations, mais aussi le froid qui s'installe et cette crise sanitaire qui n'en finit pas.

Les vaccinations pour la troisième dose s'organisent alors que les chiffres de la contamination augmentent en Essonne. Nous devons rester vigilants, notamment avec le port du masque qui redevient obligatoire pour chaque rassemblement. Cependant, les activités ont repris et ont vu un accroissement de visiteurs désireux de se retrouver dans ces moments difficiles. Les associations ont ainsi pu relancer leurs animations qui apportent tant à notre village.

De notre côté, nous avons repris les réunions de quartiers et organisé la 1^{ère} rencontre avec les nouveaux arrivants. Tout ceci sera renouvelé en 2022.

Le 11 novembre, enfin, nous avons pu nous retrouver lors de la commémoration avec un public toujours aussi fidèle.

Le Téléthon est relancé : dès ce week-end, à la salle polyvalente, mais aussi à la bibliothèque, vous découvrirez de nombreuses animations. Nous comptons sur votre présence pour les soutenir et permettre que cette année soit encore une grande réussite.

Le Noël des enfants, samedi 11, est toujours un moment de rire, de joie, d'émotion, devant le spectacle offert par le Comité des Fêtes, et la visite du père Noël participe à la magie de l'événement.

Dimanche 12, nous aurons le plaisir de retrouver nos anciens ou retraités, lors du repas de fin d'année, traditionnellement proposé par le CCAS. Gastronomie et spectacle des plus vivants y seront proposés. Pour nos aînés de plus de 70 ans qui ne seront pas présents, le traditionnel colis de Noël sera distribué courant deuxième quinzaine de décembre.

Après une interruption obligatoire en 2021, et en espérant que les conditions nous soient favorables, j'aurai le plaisir de vous accueillir le samedi 15 janvier à la salle polyvalente pour la traditionnelle cérémonie des vœux.

Je vous souhaite de passer de belles fêtes de fin d'année, de profiter de ces instants en famille. Prenez bien soin de vous !

Dans l'attente de nous retrouver à la nouvelle année,

Bien à vous,

Votre Maire, W. Berrichillo

Les délibérations du Conseil Municipal du 26 novembre 2021

16 présents et 1 pouvoir

L'ordre du jour :

• Décision modificative n°2—Budget communal

Le Maire propose au Conseil Municipal d'apporter une modification dans les prévisions budgétaires suivantes :

LIBELLES	DEPENSE		
	Chapitres	Articles	Montants
Dépenses imprévues	022	022	- 40 600
Charges à caractère général	011	6135	+40 000
Atténuations de produits	014	014	+600
TOTAUX			0

Délibération adoptée à l'unanimité

• Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) 2021

Toutes les communes et intercommunalités versent chaque année un montant à l'État, qui est ensuite redistribué aux communes les moins riches. Cette année, le montant est de 1 238 243 € sur l'ensemble de l'intercommunalité. Selon le droit commun, la répartition est de 1/3 pour l'EPCI et 2/3 pour les communes. La CCPL propose une répartition 50/50. De ce fait, la commune verse 32 771 €, au lieu d'environ 45 000 €. Il faut que l'ensemble des communes de la CCPL accepte cette modalité de répartition 50/50.

Délibération adoptée à l'unanimité

• Admission en non-valeur

Un titre de recette a été émis en 2012 pour un montant de 100 € à l'encontre de « l'Auberge du Marais » dans le cadre des insertions publicitaires dans le bulletin municipal de cette même année. Mme la trésorière principale de Dourdan a transmis un état de produits communaux à présenter pour admission en non-valeur dans le Budget communal. Ce tiers a définitivement fermé et il est donc devenu impossible de recouvrer ce titre de recette.

Délibération adoptée à l'unanimité

Les délibérations du Conseil Municipal du 26 novembre 2021 (suite)

• Subventions aux associations — 2de tranche

Les associations ayant remis au conseil leur dossier de demande de subvention pour l'année, il a été proposé la répartition suivante :

Association	2de tranche
AFM TELETHON	500,00 €
BIBLIOTHEQUE MONTGRAVIERS	1 000,00 €
CAP SUR LE JEU	500,00 €
COMITE DES FETES	1 400,00 €
COOPERATIVE SCOLAIRE ECOLE PRIMAIRE	200,00 €
CROIX ROUGE	50,00 €
FNACA	250,00 €
FOOTBALL CLUB 3 VALLEES	1 500,00 €
FOYER SOCIO EDUCATIF DE BRIIS	50,00 €
GROUPEMENT AUTONOME DES PARENTS D'ÉLÈVES	250,00 €
LES P'TITS LOUPS	200,00 €
LIGUE CONTRE LE CANCER	100,00 €
LOISIRS ET CULTURE	1 000,00 €
MAISON DE LA MUSIQUE	1 200,00 €
MARCHE NATURE ET BIEN ETRE	200,00 €
RESTO DU CŒUR	50,00 €
SECOURS POPULAIRE	50,00 €
TAEKWONDO	1 000,00 €
TENNIS CLUB	2 200,00 €
USEP	270,00 €
VITA GYM	2 000,00 €
VIVRE SAINT MAURICE	300,00 €
YOGA CLUB	280,00 €
TOTAUX	14 550,00 €

Délibération adoptée à l'unanimité

• Fonds de concours 2021 de la CCPL

Le fonds de concours octroyé par la CCPL au titre de l'année 2021 est d'un montant de 20 420 € pour la commune. Les montants diminuant chaque année, la commission de la CCPL va travailler sur les critères d'attribution en 2022.

Délibération adoptée à l'unanimité

• Annulation de loyers des locataires — COVID 19

Lors du 1^{er} confinement en 2020, les loyers de Cadre et Lumière et du Petit Morlukenn avaient été suspendus. Le second ayant été liquidé, la régulation porte sur ceux de Cadre et Lumière. Il est proposé l'annulation de 3 mois de loyer, ce qui représente une somme de 2 400 €.

Délibération adoptée à l'unanimité

• Constructions illégales

Rédaction d'une Charte de mobilisation et de coordination dans le cadre de la prévention et de lutte contre les constructions illégales. Cette charte permet à l'état d'intervenir en cas de construction illégale.

Délibération adoptée à l'unanimité

• Modification simplifiée de régularisation technique du PLU

Projet de modification simplifiée qui portera sur le règlement, afin d'adapter l'article 1AU6, de la manière suivante : « Les constructions pourront s'implanter en continuité à l'alignement ou en recul minimal de 5 mètres par rapport à ces dernières ».

Délibération adoptée à l'unanimité

• Désignation des délégués titulaires et suppléants aux commissions communales et syndicales

Nécessité de créer des commissions communales et de désigner des délégués titulaires et suppléants pour représenter la commune de Saint Maurice Montcouronne au sein des différentes instances communales, syndicales et communautaires, par vote à bulletin secret.

Délibération adoptée à l'unanimité

• Approbation du nouveau règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés

L'objet du nouveau règlement est de définir les conditions et modalités auxquelles est soumise la collecte des déchets ménagers et assimilés dans le cadre du service assuré par le SIREDOM.

Délibération adoptée à l'unanimité

Collecte des déchets & devoir du citoyen

Le SIREDOM s'engage — entre autres — à fournir un service public de qualité et à améliorer la propreté urbaine.

Ceci ne peut pas se faire sans vous, notamment au travers de :

- l'observance des consignes de tri des emballages,
- l'entretien de vos bacs,
- le respect des dates et horaires de sortie de vos poubelles : au plus tôt la veille de la collecte et les rentrer le soir même.

Merci de respecter ces règles élémentaires.



Pour des raisons d'hygiène et de vétusté, le revêtement d'une partie du sol de la bibliothèque a été changé. Merci à tous les bénévoles qui ont œuvré pour vider la salle et remettre en place tous les livres et à l'équipe des services techniques qui a réalisé ces travaux.

Travaux à la bibliothèque



Cimetière

Un plan aérien du cimetière a été réalisé, par drone, afin de nous permettre de mieux gérer les emplacements et de répondre plus précisément à vos questions.



Rencontres dans les quartiers du Centre-bourg nord et des Ormes, où nous avons eu le plaisir d'échanger avec vous sur la vie du village, les projets, et où nous avons entendu vos préoccupations.

Avec les nouveaux arrivants, ce fut également l'occasion de faire connaissance, de présenter notre village, ses moments forts.

Merci à tous de répondre à nos invitations, c'est toujours un plaisir de vous rencontrer !



Réunions de quartiers
Rencontre avec les nouveaux arrivants

Commémoration du 11 novembre

Merci à notre conseillère départementale Mme Dany Boyer, à notre voisin, M. Thierry Degivry, maire de Fontenay-Lès-Briis, aux gendarmes, musiciens et au public pour leur présence auprès des représentants des anciens combattants.



Les rendez-vous mensuels des goûters ont repris dans la bonne humeur. Merci aux chanteurs qui ont animé un après-midi.

Prochain rendez-vous le 14 décembre où vous êtes déjà nombreux à vous être inscrits.

Goûters du CCAS

Environnement : Ramassage d'automne Opération M. Moustache & Opération compost

Plusieurs groupes se sont réparti les routes et sentiers du village, à l'affût de déchets. Petits et grands ont participé.

En parallèle, l'opération M. Moustache a permis de récupérer bon nombre de chaussures usagées qui seront recyclées.

Chaque geste compte, merci !

L'équipe du comité Environnement a distribué des sacs de compost à ceux qui en avaient fait la demande.

Nous avons également distribué une centaine de composteurs, vendus à prix coutant par la CCPL.

On vous retrouve en 2022 pour toutes ces opérations et d'autres encore !



Le club de taekwondo de Saint Maurice a participé à un stage de combat à Grigny, où les 4 participants enfants, ados ont pu rencontrer la médaillée olympique Marlène Harnois.

Taekwondo



Soirée alsacienne



Quelle soirée ! L'enthousiasme des Fanfarons de la Remarde et de leurs amis musiciens de l'E.M.H. (Ensemble Musical de l'Hurepoix) n'a eu d'égal que la participation enjouée des spectateurs ! Accompagnée sur fond musical alsacien, la choucroute a restauré l'assistance. Sur des musiques de valse, tango, paso doble, polka ou scottish, les danseurs se sont déchaînés. Plus tard, les airs entraînants et les chants ont fait participer tous les convives.



C'est toujours avec plaisir que nous retrouvons les Fanfarons pour cet événement, célébrant Sainte Cécile, la patronne des musiciens.

Merci à eux et à toute l'équipe paroissiale pour ce beau moment de partage, clôturé par un pot de l'amitié.

Messe de la Sainte Cécile

Championnat d'Essonne des Échecs jeunes



Le club d'échecs de Saint-Maurice-Montcouronne a organisé le 28 novembre, à la salle polyvalente, le Championnat d'Essonne des Échecs jeunes, en partenariat avec le Comité Départemental du jeu d'Échecs. 150 enfants, de 6 à 13 ans, ont participé à cet événement qui a rassemblé tous les clubs du département. Plus de 800 parties ont été jouées afin d'attribuer les titres de Champion d'Essonne des Poussins, Pupilles et Benjamins. Un grand merci à tous les bénévoles et aux joueurs !



Le Comité des Fêtes nous enchante chaque année :

décorations de la place de la mairie et le **11 décembre à 14h**, Noël des enfants !

Nous espérons vous y voir nombreux, suivre les lutins de la mairie à la salle polyvalente, assister au spectacle et partager un goûter.

Noël, vu par le Comité des Fêtes



À venir



3 et 4 décembre : Téléthon avec des animations proposées par l'équipe locale des bénévoles et les associations du village. Venez nombreux !

11 décembre : Noël des enfants avec le Comité de Fêtes, à 14h, à la mairie

12 décembre : repas des anciens, à 12h à la salle Alfred Lucas

14 décembre : goûter des anciens, à 14h, à la mairie

15 janvier : vœux du Maire, à 11h30, à la salle Alfred Lucas

Les numéros d'urgence :

SAMU15

Sapeurs Pompiers18

Numéro d'astreinte C.C.A.S.

Gendarmerie17

N° d'urgence européen112

06 49 48 74 60

MAIRIE DE SAINT-MAURICE-MONTCOURONNE
www.mairie-saint-maurice-montcouronne.fr

Tél. : 01 64 58 91 55 - Fax : 01 64 58 83 80 - Email : mairie-saint-maurice-accueil@wanadoo.fr

Imprimé à la CCPL

